



## L'investissement d'impact dans les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique)

Entre 2003 et fin 2014, par l'intermédiaire de la Facilité d'investissement ACP (la FI), la BEI a prêté près de 4,5 milliards d'EUR pour financer plus de 230 projets, dont près de 90 % dans le secteur privé, stimulant ainsi la création d'emplois et l'entrepreneuriat en facilitant l'accès des petites entreprises aux financements. Cette action correspond aux priorités stratégiques de la BEI dans les pays ACP inscrites dans le « Programme pour le changement » de l'UE.

La Banque contribue en outre activement à l'intégration régionale et à l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale en investissant, essentiellement sur ses ressources propres, dans des infrastructures infrarégionales et interrégionales qui favorisent le développement du secteur privé et contribuent à créer un environnement porteur pour les entreprises. Ces interventions en faveur du secteur public sont indispensables pour que le secteur privé puisse mener ses activités durablement.

La BEI élabore sans cesse de nouveaux instruments de financement innovants afin de répondre au mieux aux besoins de ses emprunteurs et de remédier aux carences du marché. À cet égard, le pana-

chage de ressources est déterminant pour permettre à la Banque de contribuer à ce que des projets se concrétisent dans des secteurs ou des pays difficiles où elle n'y parviendrait pas sans cela.

Des aides non remboursables sont mises à disposition, sous diverses formes : assistance technique, bonifications d'intérêts, aides à l'investissement ou instruments d'atténuation des risques. L'assistance technique a pour objet de soutenir la préparation et la réalisation des projets, de renforcer les capacités des emprunteurs et des bénéficiaires finals et d'améliorer les normes environnementales, sociales et de gouvernance, de manière à garantir la viabilité à long terme des projets.

Les bonifications d'intérêts sont utilisées pour accroître la solidité économique et financière de projets qui ont d'importantes retombées environnementales ou sociales ou de projets d'infrastructure essentiels dans les pays les plus pauvres ou les moins développés, ou encore dans des pays se relevant d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle.

Des aides à l'investissement et des instruments d'atténuation des risques peuvent également contribuer à rendre des projets bancables ou à réduire le risque qu'ils comportent.

### L'enveloppe « investissement d'impact »

Guichet spécial de la Facilité d'investissement ACP, l'enveloppe de 500 millions d'EUR destinée exclusivement à l'investissement d'impact (Impact Financing Envelope – IFE) cible des projets à plus fortes retombées sur le plan du développement, mais qui présentent toutefois aussi des risques plus élevés que les activités habituelles de la FI. L'IFE est devenue opérationnelle en 2014, avec la signature d'un investissement de 8 millions d'EUR dans le Novastar Ventures East Africa Fund, puis l'approbation d'un investissement de 40 millions d'EUR dans le Currency Exchange Fund



(TCX). Ce dernier a été signé en 2015, de même qu'une ligne de crédit de 40 millions d'EUR pour le Mécanisme de financement d'impact pour les Caraïbes et le Pacifique.

## Objectifs de l'IFE

Les opérations relevant de la nouvelle enveloppe pour l'investissement d'impact présentent les caractéristiques majeures suivantes :

- elles génèrent un plus fort impact sur le développement, le but premier étant de réduire la pauvreté, en relevant les défis sociaux et environnementaux qui se posent aux pays ACP : emploi, viabilité des PME, notamment les plus petites et celles
- implantées en milieu rural, atténuation des changements climatiques, sécurité alimentaire, accès aux ressources de base et intégration économique et sociale des femmes et des jeunes.
- Elles peuvent cibler des secteurs dans lesquels l'impact attendu est plus élevé que pour les opérations classiques de la FI. Au nombre des critères essentiels d'admissibilité au titre de la nouvelle enveloppe figure un impact attendu largement supérieur à la moyenne.
- Ces opérations peuvent aussi viser des intermédiaires financiers dans des pays ACP fragiles où le champ d'action de la FI demeure limité.



## Instruments

### Fonds de capital-investissement à impact social

Ces instruments permettent de soutenir une population émergente de gestionnaires de fonds de participation qui poursuivent expressément des objectifs sociaux clairs tout en ciblant la viabilité des opérations et qui s'engagent à en assurer le suivi et à rendre compte de leurs résultats. Pour être admissibles, les fonds doivent i) viser explicitement l'atténuation de problèmes sociaux, ii) apporter des solutions évolutives et financièrement rentables, iii) définir et respecter des objectifs, des dispositifs de mesure et des procédures de suivi en matière d'impact, iv) avoir un objectif de durabilité à leur propre niveau comme à celui des sociétés bénéficiaires, v) répartir les bénéfices selon des critères de résultat sociaux et financiers. Le Novastar Ventures East Africa Fund illustre ce volet de l'IFE. Par l'intermédiaire de ce fonds, la BEI soutient une vingtaine de très petites, petites et moyennes entreprises nouvelles dans divers secteurs : éducation, santé, services financiers de base, agroalimentaire et accès à la nourriture et à l'eau. Le fonds devrait toucher plus de deux millions de personnes grâce à son appui à ces entrepreneurs.

### Prêts à des intermédiaires financiers

Ces instruments ciblent des intermédiaires financiers (institutions de microfinance,

banques locales et coopératives de crédit, par exemple) qui ne peuvent bénéficier des financements classiques de la FI en raison d'un risque souverain élevé, de la volatilité de la monnaie ou du manque de références pertinentes en matière de tarification. Des prêts en monnaie locale sont accordés sur des bases durables à de petits agriculteurs, à des microentreprises et à des PME dans des pays économiquement défavorisés et fragiles. Les prêts intermédiés sont généralement couplés à des aides non remboursables couvrant des services d'assistance technique et de conseil destinés à renforcer les capacités des intermédiaires financiers et des bénéficiaires finals. Pour les projets nécessitant un savoir-faire spécialisé, la BEI travaille en coopération étroite avec d'autres IFI, des agences des Nations unies et d'autres partenaires du développement, ce qui permet de dégager des synergies. Le Mécanisme de financement d'impact pour les Caraïbes et le Pacifique illustre ce volet particulier de l'IFE.

### Instruments facilitant le partage des risques

Ces instruments visent à assurer la couverture des premières pertes pour des opérations de partage des risques avec des intermédiaires financiers (des banques commerciales pour l'essentiel) afin qu'ils puissent financer des projets de PME et des petits projets mal desservis. L'objectif est d'alléger les contraintes des intermédiaires financiers en matière d'affectation en capital et de limites de contrepartie, de manière à accroître le volume des prêts proposés à

des bénéficiaires finals admissibles. Le dispositif de garantie des premières pertes permet de mobiliser des tranches de garantie de premier rang auprès de la BEI et d'autres IFI ou IFD.

### Financements directs

Il s'agit d'un autre type d'instrument, utilisé pour financer, via des instruments de fonds propres ou de dette, des projets viables et durables du secteur privé ayant un impact important sur le développement et menés par des promoteurs solides et expérimentés. La BEI y a recours pour des projets dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la santé et de l'éducation, ou pour des prises de participation directes dans des véhicules spécialisés dans le soutien aux PME et aux projets de petite dimension. TCX est un exemple d'instrument de financement direct. Ce fonds a été mis sur pied pour acheminer des financements à moyen ou long terme en monnaie locale à des PME et pour des projets du secteur privé dans l'ensemble des pays ACP en couvrant les asymétries de devises et de taux d'intérêt.



**Banque  
européenne  
d'investissement**

La banque de l'UE

**Banque européenne d'investissement**  
98-100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg  
☎ +352 4379-1  
☎ +352 437704  
[www.bei.org/acp](http://www.bei.org/acp)

**Bureau d'information**  
☎ +352 4379-22000  
☎ +352 4379-62000  
✉ [info@bei.org](mailto:info@bei.org)